

Convention de partenariat 2025-2028

L'association Le Forum – Histoire, Patrimoine et traditions en Pays du Vignoble Nantais,

Sise au Musée du Vignoble Nantais, 82 rue Pierre Abélard, 44330 Le Pallet

Représentée par son Président M. Jean-Pierre Maillard et en vertu d'une décision en Assemblée Générale du 24 mai 2025,

ci-après dénommée « Le Forum »

d'une part,

et

Le Syndicat Mixte du Scot et du Pays du Vignoble Nantais,

Sis 5 allée du Chantre, 44190 Clisson,

Représenté par son Président, M. Aymar RIVALLIN et en vertu d'une délibération en date du 28 avril 2025

ci-après dénommé « le Syndicat mixte »

d'autre part,

Préambule

La convention de partenariat a pour but de formaliser le lien qui unit les parties présentes.

Le Forum fédère des associations et amateurs d'histoire locale et de patrimoine autour de sujets communs de recherche et de valorisation.

L'objet de l'association est le suivant :

- Rassembler les associations et les personnes qui œuvrent autour de l'histoire, du patrimoine et des traditions participant à la construction d'une identité du Pays de Vignoble Nantais ;
- Assurer des actions d'information, de formation, de mise en valeur et de recherche au bénéfice de ses membres et des associations adhérentes, avec la volonté de transmission de ce savoir ;
- Mener des actions en soutien au Pays d'Art et d'Histoire (PAH) et au Musée du Vignoble nantais.

Le Forum apporte son expertise auprès du Conseil de Développement du Pays du Vignoble Nantais et auprès du Groupe d'action locale LEADER de la communauté de communes Sèvre et Loire.

Le Syndicat a pour objectif de développer des actions en matière de conservation et de valorisation du patrimoine sur l'ensemble du territoire géographique qui le compose (soit 27 communes et 106 000 habitants).

La mission de conservation est assurée via le Musée du Vignoble Nantais et les collections d'intérêt national qui y sont conservées, dont le Syndicat mixte est le propriétaire. Il assure la gestion et l'animation de cet équipement.

Le Syndicat mixte a reçu en 2011 le label « Pays d'art et d'histoire ». Dans ce cadre, il s'est engagé à mieux connaître et à valoriser tous les types de patrimoines du territoire, à sensibiliser les habitants à leur cadre de vie et à inciter à un tourisme de qualité, à initier le jeune public à l'architecture, au patrimoine et à l'urbanisme.

A travers la collaboration du Forum et des élus du Syndicat, *via* la commission Patrimoine et l'équipe du service Patrimoine, en charge de la gestion et de l'animation du Musée et des actions « Pays d'art et d'histoire », il est entendu que chacun des partenaires contribue à la connaissance du patrimoine, au

Pays du Vignoble Nantais – Service patrimoine

Musée du Vignoble Nantais – 82 rue Pierre Abélard – 44330 Le Pallet

Tel : 02 40 80 90 13 – E-mail : accueil@musee-vignoble-nantais.fr

www.musee-vignoble-nantais.eu

rayonnement culturel du musée et des actions « Pays d'art et d'histoire » et à l'appropriation du territoire par les habitants qui résident en Pays du Vignoble Nantais.

Article 1 : Objet du Partenariat

Le Forum et Le Syndicat s'entendent dans l'intérêt commun de la recherche, de la conservation et de la valorisation des savoirs liés à l'histoire, au patrimoine et aux traditions du pays du vignoble Nantais. Il est bien compris dans l'intérêt des parties que l'esprit même de tout partenariat est de construire une relation saine, durable et équilibrée entre les parties.

Description des actions constantes menées par le Musée du Vignoble Nantais :

- conservation et préservation du patrimoine mobilier vitivinicole du pays du vignoble nantais ;
- valorisation des collections et de l'histoire du vignoble nantais auprès des publics ;
- études et recherches thématiques.

Description des actions constantes menées par le service Patrimoine dans le cadre du label « Pays d'art et d'histoire » :

- sensibilisation des habitants et des professionnels à leur environnement et à la qualité architecturale, urbaine et paysagère ;
- présentation du patrimoine dans toutes ses composantes et promotion de la qualité architecturale ;
- initiation du public jeune à l'architecture, à l'urbanisme, au paysage et, de façon générale, à l'ensemble des patrimoines du territoire ;
- offre au public touristique de visites de qualité par un personnel qualifié.

Description des actions constantes menées par Le Forum :

- rassembler les associations et les personnes qui œuvrent autour de l'histoire, du patrimoine et des traditions participant à la construction d'une identité du Pays de Vignoble Nantais ;
- assurer des actions d'information, de formation, de mise en valeur et de recherche au bénéfice de ses membres et des associations adhérentes, avec la volonté de transmission de ce savoir ;
- mener des actions en soutien au label « Pays d'art et d'histoire » et au Musée du Vignoble nantais.

Article 2 : Modalités du partenariat

Chaque partenaire a la maîtrise d'ouvrage pleine et entière des orientations et décisions prises au sein de ses instances. Les deux partenaires s'accordent sur des rencontres régulières au sein de groupes de travail ou instances de réflexions et concertations propres à chaque entité, sur les sujets communs de recherche, de formation et de sensibilisation autour de l'histoire et du patrimoine. Les transmissions d'informations régulières de part et d'autre garantissent la complémentarité des actions.

Les groupes de travail, mis en place par le service Patrimoine du Syndicat mixte, auxquels un représentant du Forum est convié sont les suivants :

- Journées européennes du Patrimoine ;
- Programmation (programme « Rendez-vous ») ;
- Observatoire photographique des paysages, volet participatif ;
- Comité scientifique pour le centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP) ;
- Recherche - opérations d'inventaire du patrimoine ;
- Documentation des collections du Musée du Vignoble Nantais.

Cette liste n'est pas contraignante : une représentation du Forum peut être sollicitée par le Syndicat mixte sur d'autres thématiques.

Pays du Vignoble Nantais – Service patrimoine

Musée du Vignoble Nantais – 82 rue Pierre Abélard – 44330 Le Pallet
Tel : 02 40 80 90 13 – E-mail : accueil@musee-vignoble-nantais.fr

www.musee-vignoble-nantais.eu

Un représentant du service Patrimoine est convié au Conseil d'administration, sans droit de vote, à titre consultatif.

Article 3 : Actions pour les Journées Européennes du Patrimoine

Le service Patrimoine du Syndicat mixte a pour mission de coordonner l'organisation des Journées Européennes du Patrimoine sur son territoire. Pour ce faire, il met en place des échanges entre les acteurs, permettant, également, de créer du lien entre eux. Il publie un livret récapitulatif des actions qu'il a pu recenser et le diffuse (impression papier et diffusion numérique). Le Forum participe à ses échanges.

Le service Patrimoine organise ses propres visites et animations.

Article 4 : Valorisation du patrimoine à travers des publications

Le service Patrimoine du Syndicat mixte publie des livrets gratuits invitant à la découverte du patrimoine. Intitulés « Focus » ou « Parcours », ils suivent la charte graphique du réseau national des Villes et Pays d'art et d'histoire.

Le Forum a publié le résultat de son inventaire des pressoirs anciens, du recensement des « marchands de vin » et envisage d'autres ouvrages.

Dans un objectif commun de valorisation des savoirs, deux dispositions de publication commune sont prévues :

A. Publication à l'initiative du service Patrimoine

En fonction de son programme annuel, le service Patrimoine peut solliciter le Forum pour qu'un ou plusieurs de ses membres rédigent le contenu d'un « Focus » ou d'un « Parcours ». Le sujet est déterminé par le service Patrimoine, en concertation avec le Forum. Le rôle et les missions de chaque partie sont définies et partagées avant le début de l'opération.

De façon générale, le cadre est fourni par le service Patrimoine (nombre de pages, d'illustrations, principaux axes, etc.). Une première relecture du texte est assurée par un groupe *ad hoc* de membres du Forum. Le service Patrimoine se réserve la possibilité, en concertation avec le ou les auteurs et le groupe *ad hoc*, d'apporter des modifications au texte et au choix des illustrations afin qu'ils correspondent aux attendus, notamment en termes d'accessibilité pour les publics, de densité d'information, etc.

Le nom du ou des auteurs, celui du Forum et son logo apparaissent clairement dans le document.

La mise en page suivant la charte graphique des Villes et Pays d'art et d'histoire, l'impression et la diffusion principale sont à la charge du service Patrimoine du Syndicat mixte.

B. Publication à l'initiative du Forum

A l'instar de ce qui a été réalisé en 2015 pour l'inventaire des pressoirs anciens et en 2024 pour le recensement des « marchands de vin », le service Patrimoine peut apporter un soutien humain, matériel et/ou financier à la publication d'études du Forum qui répondent à des objectifs et des intérêts communs.

La charte graphique utilisée sera celle du Forum. Le soutien du Syndicat mixte sera indiqué et son logo apparaîtra dans la publication.

Les modalités de la participation du Syndicat mixte feront l'objet d'une convention spécifique.

Afin d'intégrer ce soutien au plan de charge et au budget prévisionnel du service Patrimoine, la sollicitation devra être connue suffisamment en amont (à l'automne de l'année N-1 pour une réalisation au cours de l'année N au plus tard).

Article 4 : Actions de formation / information

Pays du Vignoble Nantais – Service patrimoine

Musée du Vignoble Nantais – 82 rue Pierre Abélard – 44330 Le Pallet
Tel : 02 40 80 90 13 – E-mail : accueil@musee-vignoble-nantais.fr

Le Syndicat mixte propose chaque année aux membres du forum un temps de formation / information. La thématique est fixée en concertation entre le service Patrimoine et le conseil d'administration du Forum. Il peut s'agir d'une rencontre avec un partenaire du Syndicat mixte, d'un échange autour d'un type de patrimoine avec spécialiste, d'une formation méthodologique, etc.

Article 6 : durée de la convention de partenariat


La présente convention est signée pour une durée de trois ans, soit mai 2025 – mai 2028. Un bilan annuel des activités réalisées fait l'objet d'une rencontre à l'issue du premier semestre de l'année suivante. Cette rencontre permet la rédaction d'un avenant, indiquant les actions ciblées pour l'année à venir.

Article 7 : Résiliation en cours de période

La présente convention pourra être résiliée à tout moment, en cas de désaccord entre les parties et seulement après avoir constaté l'impossibilité de mettre un terme au dit désaccord par une réunion de concertation rassemblant au moins deux représentants de chacune des parties, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure.



Convention de Partenariat faite à _____ en deux exemplaires, le _____.

Pour le Forum, son Président
M. Jean-Pierre MAILLARD

Lu et approuvé!


Lu et approuvé / Signature

Pour le Pays du Vignoble Nantais, son Président
M. Aymar RIVALLIN

Lu et approuvé / Signature